



IPR/300.42
4.05.2011

L.c. ON No 24(11)

PROJET DE PROGRAMME PILOTE D'APOSTILLES ÉLECTRONIQUES (e-APP) POUR L'EUROPE

Informations supplémentaires concernant le Deuxième atelier régional à Prague, République tchèque

Un projet financé par la Commission européenne

Le Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé et les Ministères de la Justice de l'Espagne et de la République tchèque présentent leurs compliments aux Organes nationaux et de liaison des Membres, ainsi qu'aux Autorités compétentes désignées en vertu de la *Convention de La Haye du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers* (Convention Apostille) et ont l'honneur de les informer qu'une version mise à jour du projet d'ordre du jour du *Deuxième atelier régional* du projet de l'*e-APP pour l'Europe*, qui se tiendra à Prague (République tchèque) le vendredi 27 mai 2011, est disponible sur le site web de la Conférence de La Haye, à l'adresse < www.hcch.net >, sous la rubrique « Dernières nouvelles », ou sur l'« Espace Apostille », en consultant le lien « Deuxième atelier régional, Prague ».

Il est conseillé aux personnes intéressées de s'inscrire à l'aide du « Formulaire d'inscription », disponible sur le site web de la Conférence de La Haye, et de procéder à leur réservation d'hôtel dans les meilleurs délais. Veuillez noter que l'inscription est ouverte jusqu'au **13 mai 2011**.

Le Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé et les Ministères de la Justice de l'Espagne et de la République tchèque saisissent cette occasion pour renouveler aux Organes nationaux et de liaison des Membres, ainsi qu'aux Autorités compétentes désignées en vertu de la Convention Apostille, l'assurance de leur très haute considération.

La Haye, le 4 mai 2011

L'e-APP pour l'Europe est un projet transnational relatif à l'administration / la justice électronique conçu pour développer de bonnes pratiques dans le cadre de la Convention Apostille, en promouvant l'e-APP, notamment l'utilisation de Registres électroniques d'Apostilles. Ce projet résulte de l'initiative conjointe du Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé et du Ministère de la Justice de l'Espagne, à laquelle se sont associées les Ministères de la Justice de la Finlande, de la France et de la République tchèque. Il est financé par la Commission européenne dans le cadre de son programme « Justice civile » et s'étend sur 18 mois. Ce projet se compose de trois éléments principaux interdépendants : 1) Le développement et la mise en œuvre d'un Registre électronique d'Apostilles central pour toutes les Autorités compétentes en Espagne ; 2) La tenue de trois ateliers régionaux en Europe pour inciter tous les États participants à mettre en œuvre des Registres électroniques (voir [ici](#) pour les Conclusions & Recommandations du premier atelier régional qui s'est tenu à Helsinki, le 14 février 2011) ; 3) La tenue du 6e Forum international sur l'e-APP (lequel s'est tenu à Madrid (Espagne) les 29 et 30 juin 2010). Les Conclusions & Recommandations du Forum sont disponibles [ici](#) ainsi que sur l'« Espace Apostille » du site web de la Conférence.

Aux Organes nationaux et de liaison des Membres (par courriel uniquement)

Aux Autorités compétentes désignées en vertu de la Convention Apostille (par courriel uniquement)

Copie à titre d'information aux Missions diplomatiques des Membres (par courriel uniquement)

Copie à titre d'information aux participants du 6e Forum international sur l'e-APP (par courriel uniquement)

Copie à titre d'information aux participants du Premier atelier régional (par courriel uniquement)